

## Succession, contester un testament

## Par kysyly, le 03/11/2012 à 14:09

## Bonjour,

Mes soeurs ont pris un avocat pour contester le testament de ma mère, disant que ma mère n'avait pas toute sa tete avec selon les dire de l'avocat document médicaux à l'appui au moment du testament. Est-ce qu'elles ont le droit et comment puis-je me défendre surtout prouver que ma mère avait toute sa tete à ce moment là? Ma mère m'a lègué un appartement à 200000 Euros, mes soeurs ont 2 appartements plus un terrain, par rapport à la loi elles me doivent 36000e à 2 soit 18000e chacune l'avocat me demande de renoncer aux 36000e en échange de l'abandon des poursuites pour le testament. Quel peut-etre mon recours dans ces cas là, sachant que je ne peux prendre un avocat meme avec l'aide juridictionnel et elles sont 2 contre moi merci

Par pat76, le 03/11/2012 à 14:35

Bonjour

Quel est le motif de la contestation?

## Par kysyly, le 03/11/2012 à 15:06

ma mère m'a laissé un appartement à 200000euros, c'est un lègue fait à la main et enregistre chez notaire avant son décés, mes soeurs ont 2 appartements et 1 terrain. seulement elles me doivent 36000 euros en plus du lègue (soulte) donc si j'accepte de refuser cet argent elles sont

merci pour vos réponses

d'accord pour me laisser le lègue en cotre partie et abandonner les poursuites,